

Loi d'Accélération de Production des Energies Renouvelables (APER)



Concertation du public : du 13 Février 2024 14 H 00 au 20 février 2024 12 H 00

Loi APER



Le développement massif des énergies renouvelables est un levier majeur pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. Conformément à la loi n°2023-175 du 11 mars 2023, dite loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables), les communes ont jusqu'au 25 février 2024 pour proposer leurs zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

La commune de Saint Pavace, pleinement engagée dans la transition écologique, prendra part activement à la mise en place de ce dispositif et le présentera au conseil municipal du 20 février 2024.

Dans le cadre de ces travaux, une concertation du public est organisée **du 13 février 2024 à 14 heures au 20 février 2024 à 12 heures inclus**, en mairie pendant les heures d'ouverture du public.

Un registre d'expression est ouvert et un bilan sera fait lors de la séance du conseil municipal du 20 février 2024.

Vous pouvez également consulter le dossier sur le site internet de la commune <https://www.saint-pavace.fr/> et apporter vos contributions par mail à l'adresse suivante : accueil@saint-pavace.fr

en mentionnant en objet : concertation loi APER.

Retrouvez l'ensemble des documents ci-après en téléchargement.

Loi APER : une loi pour déployer les énergies renouvelables

Promulguée le 10 mars 2023, la loi N°2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, surnommée loi APER, vise à déployer massivement les Énergies renouvelables sur le territoire français dans les années à venir.

Les mesures de la loi APER (aussi appelée « loi EnR ») devraient ainsi permettre à la France d'atteindre ses objectifs en matière de production et de consommation d'énergie renouvelable, mais également de rattraper son retard en la matière.

Quels sont les objectifs et les enjeux de la loi APER ?

Faire face à la hausse des prix d'énergie : par exemple par la mise en place de panneaux solaires pour les professionnels.

Réduire la dépendance énergétique : produites localement, les énergies renouvelables apparaissent aujourd'hui indispensables pour diminuer la dépendance de la France aux produits énergétiques importés.

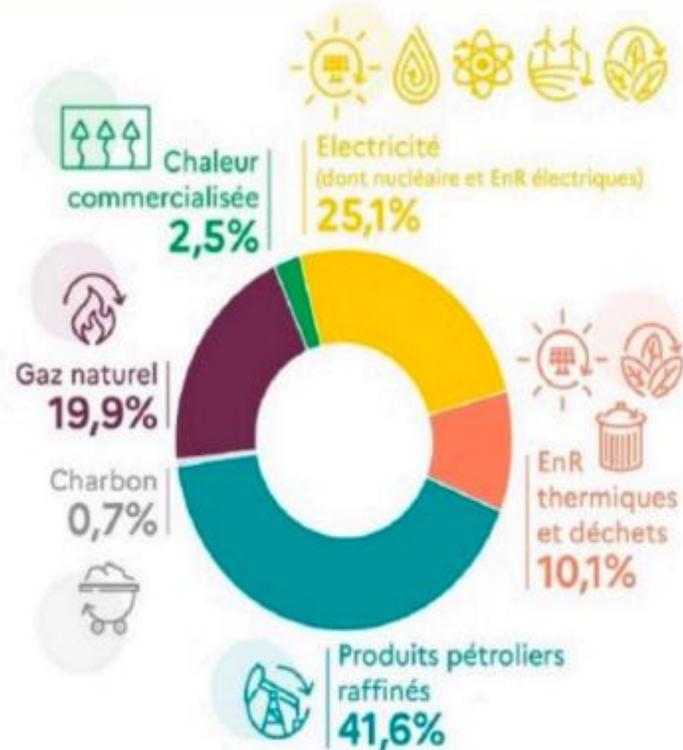
Lutter contre le dérèglement climatique : décarbonées, les énergies renouvelables permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la production ou la consommation d'énergie et contribuent alors à atténuer le dérèglement climatique.

Mieux planifier les projets d'énergies renouvelables

La loi APER introduit un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables et la mise en place de référents chargés de l'instruction de ces projets dans chaque préfecture. L'objectif ? Identifier plus efficacement les zones favorables à l'accueil de solutions de production d'énergie renouvelable dans chaque département, en concertation avec les communes et la population locale.

Les enjeux et objectifs

Situation en 2020



Mix énergétique de la France en 2020 en consommation finale d'énergie
(Source : D'après SDES Chiffres clés de l'énergie - Édition 2021)

Objectif 2030

Les différents objectifs de production d'énergies renouvelables pour 2030 (par rapport à la consommation)



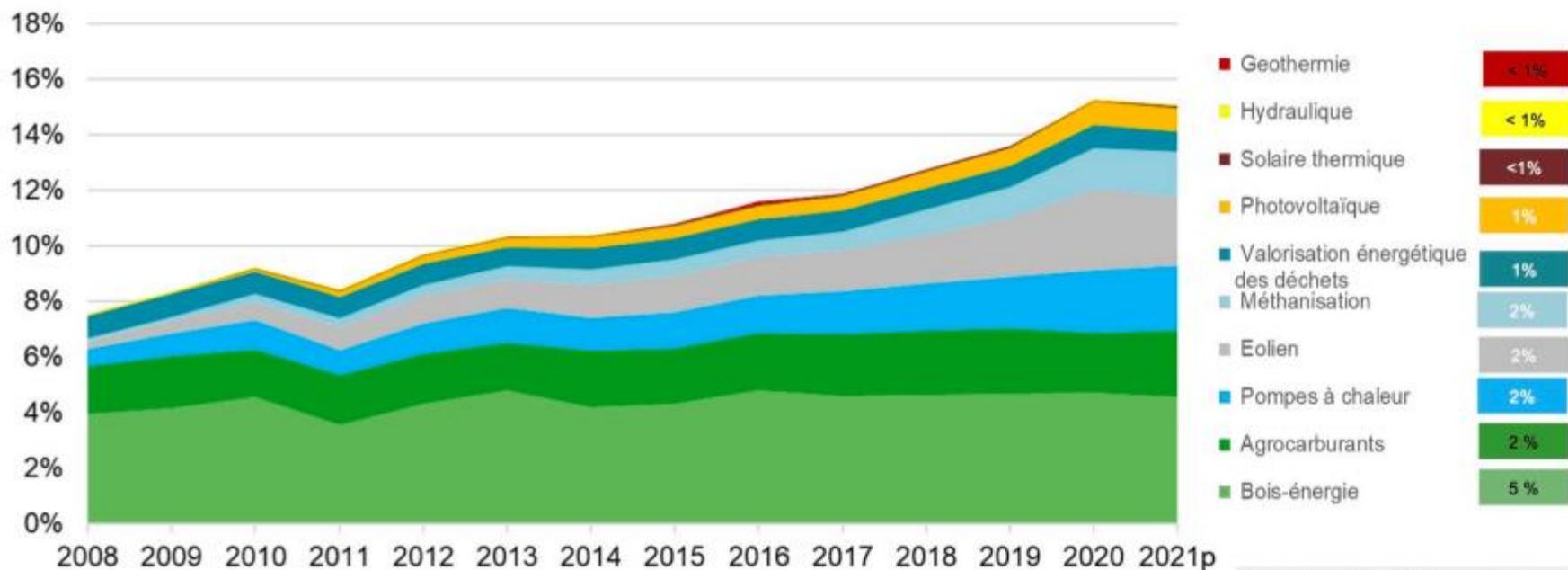
Objectif 2050

100 %

Il est donc essentiel de continuer nos efforts de développement des énergies renouvelables, afin d'atteindre nos objectifs de développement des énergies renouvelables, mais également dans une logique de sécurité d'approvisionnement et de souveraineté énergétique.

Les énergies renouvelables en Pays de la Loire

Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en Pays de la Loire



Part des EnR produites dans la consommation d'énergie finale en 2021 en Pays de la Loire*

* calculée selon la directive 2009/28/CE de l'Union Européenne

15 %



Comparaison France

19 %
de la consommation finale brute d'énergie en France en 2021

Évolution depuis 2008 :

Part des EnR produites / consommation d'énergie :
X 2 entre 2008 et 2021

Objectifs :

33 % en 2030 (France)

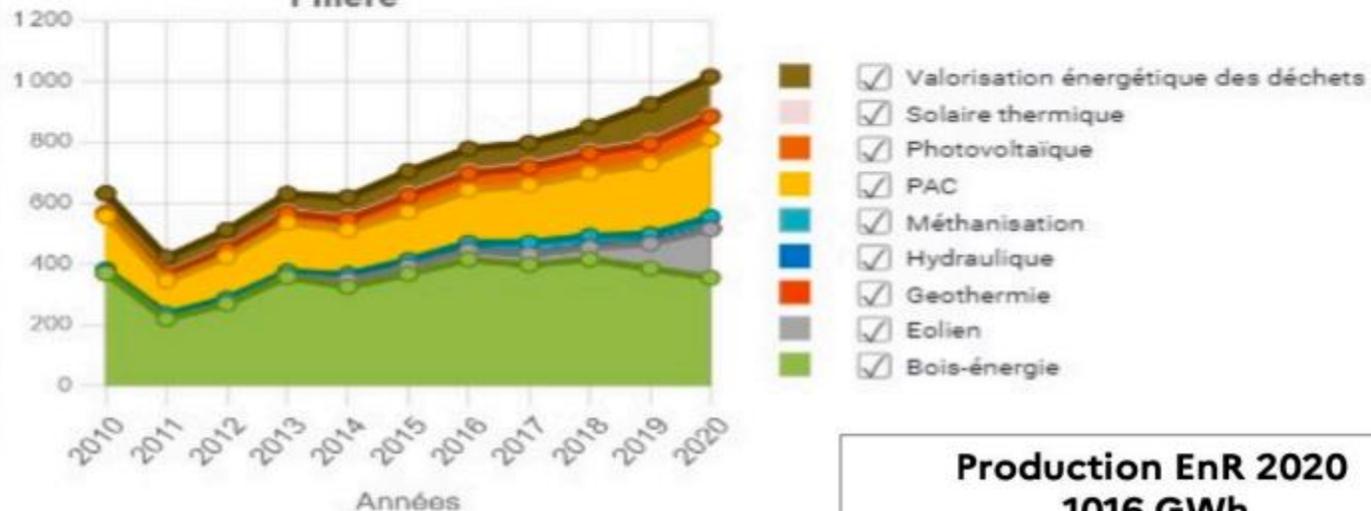
100% en 2050
(objectif SRADDET)

La production d'énergie renouvelable (chaleur et électricité) en Sarthe

Production d'énergie renouvelable

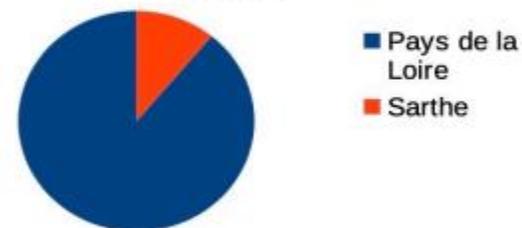
Filière

Production d'énergie renouvelable en GWh

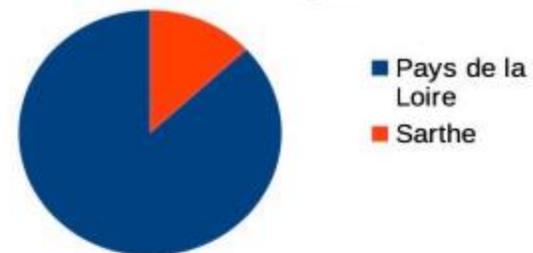


Production EnR 2020
1016 GWh
8,2% de la consommation
d'énergie finale

Production d'énergies renouvelables en 2020



Consommation d'énergies en 2020

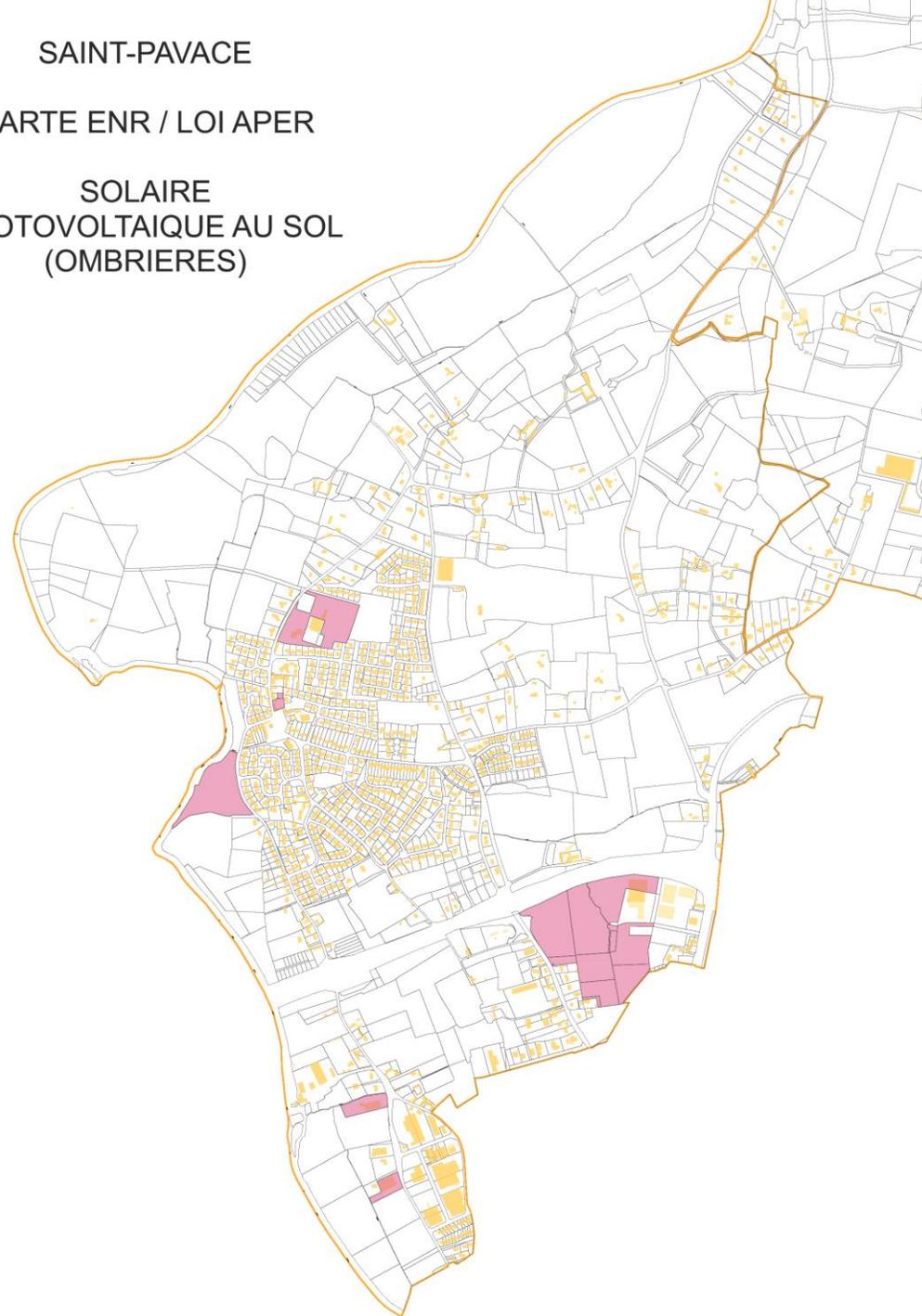


Sources :

SAINT-PAVACE

CARTE ENR / LOI APER

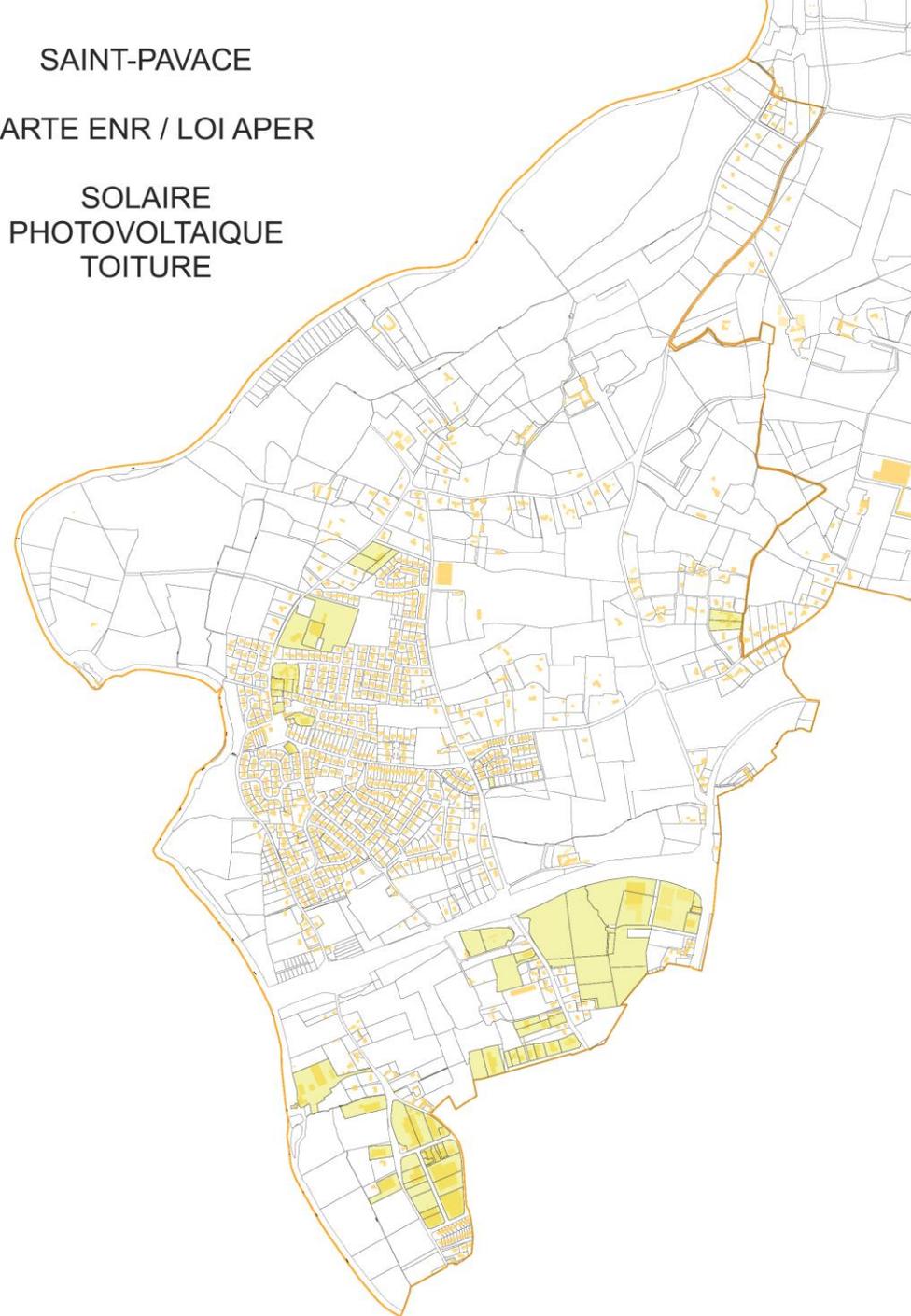
SOLAIRE
PHOTOVOLTAIQUE AU SOL
(OMBRIERES)



Les parcelles fléchées sont indiquées
sur la carte ci-contre en rose.

Les parcelles fléchées sont indiquées
sur la carte ci-contre en jaune.

SAINT-PAVACE
CARTE ENR / LOI APER
SOLAIRE
PHOTOVOLTAIQUE
TOITURE



Synthèse des types d'énergies renouvelables à Saint Pavace

Eolien	NON
Biogaz - Méthanisation	NON
Géothermie	NON
Réseau de chaleur	NON
Solaire photovoltaïque sol	NON
Solaire photovoltaïque toiture	OUI
Ombrières photovoltaïque	OUI
Hydroélectricité	NON

CONCLUSION

Les documents sont accessibles durant la période de concertation du public du 13 février 2024 au 20 février 2024 inclus (12 H 00) en mairie de Saint Pavace. Un registre d'expression est ouvert et un bilan sera fait lors de la séance de conseil municipal du 20 février 2024.

L'ensemble des documents sont aussi téléchargeables sur le site internet de la commune de Saint Pavace
À l'adresse suivante : <https://www.saint-pavace.fr/>

